

Animation française : un violent décrochage du marché de l'emploi en 2024

Fortement impacté par les difficultés du marché international depuis l'automne 2022 et par l'absence de relais de croissance du côté des plateformes américaines dans le cadre de la mise en œuvre du décret SMAD, le secteur de l'animation est marqué par un décrochage du marché de l'emploi depuis le printemps 2023 qui s'est accéléré en 2024.

Compte tenu de la longueur des cycles de production des œuvres d'animation et de l'inertie du secteur, l'ampleur de la crise s'est pleinement matérialisée à travers les chiffres de l'emploi de l'année 2024.

La plupart des indicateurs sont en net retrait par rapport aux plus hauts de l'année 2022 selon les chiffres dévoilés ce jour par Audiens et AnimFrance à l'occasion des Rencontres Animation Formation organisées par Magelis :

- -9% pour le nombre de salariés, à 9 149 personnes ;
- -15% pour la masse salariale, à 232 M€ ;
- -19% pour le nombre d'heures travaillées, à 8,1 millions.

Les salariés engagés en CDDU sont les plus impactés par le ralentissement du marché de l'emploi, avec des effectifs en baisse de 11% (à 7 666 personnes) en 2024 par rapport à 2022, un recul de 21% de la masse salariale et de 25% du nombre d'heures travaillées.

Avec plus de 1 200 salariés, les effectifs en CDI enregistrent une première baisse (-2% par rapport à 2023) alors que la masse salariale continue à progresser (+2% à 69 M€). Avec un effet de retard, les effectifs en CDI vont continuer à décroître en 2025, au regard des restructurations engagées par les différents producteurs et studios pour faire face à la crise économique.

Signe des difficultés du secteur, la part des primo-entrants dans les effectifs globaux est la plus faible des six dernières années (11%). Cela vient corroborer le constat des écoles du secteur sur les difficultés d'entrée dans le marché du travail des promotions d'étudiants de 2023 à 2025.

Le secteur reste néanmoins marqué par la forte présence des jeunes actifs en son sein : 75% des techniciens en CDDU et 52% des salariés en CDI ont moins de 40 ans.

Dans cet environnement difficile, la féminisation du secteur se maintient à ses niveaux les plus hauts après une accélération notable ces dernières années. En 2024, les femmes représentent 44% des effectifs et 40% de la masse salariale du secteur, pour 43% du nombre d'heures travaillées. Pour la seconde année consécutive, la part des femmes dans les primo-entrants est de 50%.

Cette crise inédite par son ampleur et sa durée est multi-factorielle :

- réorganisations des grands acteurs internationaux qui affectent et retardent les décisions d'investissement ;
- réduction brutale des commandes des plateformes américaines depuis l'automne 2022, qui touche de plein fouet la prestation de services, moteur de la croissance de ces dernières années ;
- évolutions structurelles de l'audience qui se déplace vers les plateformes de VoD gratuite ou par abonnement, qui ne contribuent pas ou très peu au financement de programmes inédits ;
- difficultés des acteurs historiques, notamment les diffuseurs privés internationaux, face à ces évolutions qui les pénalisent sur leurs recettes publicitaires, affectant ainsi leur capacité d'investissement.

Après cette correction majeure du marché de l'emploi, ce dernier semble se stabiliser au cours de l'année 2025, sans pour autant retrouver les niveaux des années antérieures. Durant les huit premiers mois, la baisse des effectifs du secteur est limitée à 2% et la masse salariale est en hausse de 1% ⁽¹⁾ par rapport à la même période de l'année dernière.

Il est impérieux de faire aboutir la révision du décret SMAD, engagée par la ministre de la Culture en juin dernier à l'occasion du MIFA, afin de rendre efficiente la clause de diversité des plateformes et d'être en cohérence avec les objectifs assignés au décret dès 2021. Cette révision permettrait de renforcer l'investissement des plateformes dans les œuvres inédites d'animation et de contribuer ainsi à une véritable relance du secteur. Le processus de révision devrait aboutir d'ici la fin de l'année pour une mise en œuvre à compter de 2026.

Dans ce contexte, AnimFrance alerte les pouvoirs publics sur les arbitrages en cours relatifs au budget de France Télévisions et sur les risques induits pour les investissements dans la création patrimoniale. Il est indispensable que le renforcement de l'engagement des plateformes ne s'accompagne pas d'une baisse de celui du premier partenaire de l'industrie française de l'animation.

Contact presse AnimFrance :

Stéphane Le Bars Délégué Général + 33 6 60 23 53 96 • s.lebars@animfrance.fr

(1) Selon les données du Datalab d'Audiens qui porte sur un périmètre de sociétés plus large que celui de l'étude annuelle Audiens/AnimFrance réalisée pour les RAF